

Débat : l'égalité professionnelle... une aventure ou l'avenir ?

Autor(en): **Sautebin, Marie-Thérèse**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **74 (1986)**

Heft [8-9]

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-278008>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DEBAT

L'EGALITE PROFESSIONNELLE... UNE AVENTURE OU L'AVENIR ?

Nous avons invité deux politiciennes à s'exprimer sur l'initiative « Pour une formation professionnelle et un recyclage garantis ». Marie-Thérèse Sautebin, conseillère de ville de Biemme (PSO), défend la position « pour » et Angeline Fankhauser, conseillère nationale de Bâle-Campagne (PSS) défend la position « contre ».

« **E**cole de filles...
« Ecole de garçons »... les panneaux ont disparu sur les façades des écoles, mais les discriminations demeurent très profondes. A 17 ans, fille ou garçon, les jeunes n'ont pas les mêmes chances face à leur avenir. A cet âge, 8 garçons sur 10 ont trouvé une solution « sûre », alors que 6 filles sur 10 sont dans le même cas. Ils s'orientent respectivement à 73 % (47 %) vers un apprentissage, et à 7 % (10 %) vers une école moyenne-supérieure.*

Ainsi, les filles restent deux fois plus nombreuses dans une situation précaire. A 20 ans, à 30 ans, à 50 ans, ce handicap aura pris des proportions gigantesques pour la plupart d'entre elles... alors que leurs « contemporains » s'élèveront très probablement dans l'échelle professionnelle, salariale et sociale.

Pessimiste, schématique, simpliste ou passiviste... ? Ce tableau n'est pourtant que le vécu quotidien de la quasi-totalité des femmes. Un monde coupé de celui des hommes, même si l'on côtoie sans cesse. Un monde dont les références restent encore la famille et les tâches domestiques avant tout pour les femmes, même si l'on fabule beaucoup sur le rapprochement des sexes dans la société moderne. L'inscription du principe d'égalité dans la Constitution fédérale en 1981 n'y change rien. Il est des préjugés qui ont la peau dure ! Et aucune de nous ne peut les faire basculer par sa simple bonne volonté.

Quelques filles accèdent à des professions jusqu'à récemment typiquement masculines. Elles seront professeurs, médecins, avocates... mais dans les métiers les plus courants, survit une traditionnelle séparation entre « métiers d'hommes » et « métiers de femmes ». Si Catherine veut être menuisière, méca-



Marie-Thérèse Sautebin

nicienne ou technicienne, c'est encore l'aventure et l'isolement. Pourquoi n'est-ce pas une solution d'avenir accessible sans préjugé aux femmes comme aux hommes ? Pourquoi ne pas envisager une campagne promotionnelle pour que 20 %, 30 %, 50 % des places à l'école suisse du bois, à l'atelier public de mécanique de Bâle... soient ouvertes à des filles ? Pourquoi BBC, Mikron ou Sandoz n'en feraient-ils pas autant ?

Est-ce un rêve ? Une projection féministe qui ne répond pas aux désirs des filles et des femmes ?

Les femmes ont au moins six bonnes raisons pour dire oui le 28 septembre à l'initiative pour une meilleure formation professionnelle

1. L'introduction des nouvelles technologies donne à la formation professionnelle de base et au recyclage une importance plus grande que par le passé. L'initiative comblerait, en particulier pour les filles et les femmes, une partie des lacunes du système de formation.
2. Les écoles de métiers ou écoles techniques actuelles sont reconnues être de très haute qualité. Les développer

permettrait de compenser les fluctuations propres au secteur privé dans l'offre de places d'apprentissage. En créer de nouvelles permettrait d'offrir des postes de perfectionnement aux chômeurs(euses) ou aux femmes qui reprennent un emploi après avoir éduqué leurs enfants.

3. Dans les ateliers publics, une formation de base très étendue serait dispensée, améliorant les chances de réorientation professionnelle. A l'époque du défi technologique, fini le métier pour la vie. La formation continue et le recyclage deviennent une nécessité. L'assurance-chômage ne prend aucune réorientation professionnelle en charge. Elle ne couvre que le perfectionnement dans le même métier.
4. Les places d'apprentissage ou de perfectionnement en ateliers publics seraient prioritairement offertes à celles et ceux que discrimine le marché actuel de l'apprentissage. Afin de rééquilibrer les chances, un quota préférentiel pourrait être introduit, compensant les choix sexistes de la plupart des entreprises privées.
5. Notre proposition s'insère dans le cadre d'ensemble défini par le concept de l'Union syndicale suisse pour une formation de base plus étendue et mieux répartie dans le temps. L'initiative ne s'oppose nullement au projet de l'USS, elle serait un pas concret dans la même direction, mais réalisable tout de suite. Elle est précise et a le mérite d'exister.
6. L'initiative est modeste, mais réaliste et indispensable. Le Conseil fédéral en surestime sciemment le coût. Ce n'est pas 3 milliards, mais 800 000 francs qui sont nécessaires. Pourquoi une telle différence ? Le Conseil fédéral calcule chaque année le coût des installations. Or, il ne s'agit que d'un amortissement annuel une fois les bâtiments et aménagements construits. De plus, il compte un salaire de base de 1 400 francs selon la nouvelle loi sur l'assurance-chômage. Or l'initiative a été formulée selon la loi en vigueur en 1980, ce qui permettrait de donner aux apprentis un salaire d'environ 800 francs, somme déjà largement supérieure à l'obole que reçoit la majeure partie des apprentis. Une dépense justifiée ! D'autant qu'à l'heure actuelle, les dépenses fédérales pour un(e) étudiant(e) sont quatre fois plus élevées que pour un(e) apprenti(e). Une discrimination à l'encontre de la majorité des jeunes, qu'il serait temps d'atténuer !

Marie-Thérèse Sautebin

* L'enquête menée au printemps 1986 dans le canton de Berne sur 12 547 jeunes (Berner Zeitung, 15 mars 1986).